



## Tarifs EJP - CLIENTS PARTICULIERS

### Tarifs en extinction

A partir du 1er février 2023

<b>Puissance souscrite</b>	<b>Prime Fixe mensuelle en €/mois HT</b>	<b>Pointe Mobile en €/KWh HT</b>	<b>Heures Normales en €/KWh HT</b>
9	12,13	1,2279	0,1078
12	14,29	1,2279	0,1078
15	16,50	1,2279	0,1078
18	18,65	1,2279	0,1078
36	32,52	1,2279	0,1078

#### Taxes au 01/01/2023

\*Prix indiqués TTC comprenant : CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) -TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité) - TVA à 20% appliquée sur la consommation (en kWh), la TICFE - TVA à 5.5% appliquée sur l'abonnement et la CTA. Les tarifs de l'électricité sont régulés et contrôlés par décret ou par décision de la Commission de Régulation de l'Énergie, en conséquence une modification de prix n'est pas assimilable à une modification de contrat.